



Conditions générales de location pour les stands d'artisanat 2026

Les stands d'artisanat ne sont pas autorisés à vendre ou à distribuer de la nourriture et des boissons. Seuls les produits annoncés lors de l'inscription et validés par l'organisateur peuvent être exposés et vendus. L'utilisation de flammes, gaz ou tout dispositif dangereux est interdite sans autorisation écrite.

Une tente de 3 mètres sur 3 mètres ainsi qu'une table de 2,5m et un banc seront mis à disposition. Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée par écrit exclusivement à certains stands utilisant des structures autres. Si tel était le cas, merci de joindre une photo explicite de votre structure.

Il est interdit de brancher des appareils électriques sur les rallonges du festival. Dans le cas où le stand nécessite une alimentation électrique, merci de nous faire savoir le type d'appareil qui sera utilisé. Des frais d'électricité peuvent être facturés selon la consommation et les équipements utilisés.

Les frais de location du stand sont de CHF 100.- TTC pour les deux jours du festival. L'exposant s'engage à tenir son stand ouvert durant l'intégralité des horaires officiels du festival. Aucun démontage anticipé n'est autorisé sans accord de l'organisateur.

L'exposant demeure seul responsable de son stand, de son matériel, de ses marchandises et des dommages qu'il pourrait causer à des tiers. Il est vivement recommandé de souscrire une assurance RC ainsi que contre le vol et les dommages.

Le présent document ne constitue pas une inscription définitive. L'organisateur se réserve le droit de décliner une offre de stand sans justification. Le manque de place ne nous permettant pas d'accepter toutes les demandes.

Chaque personne sera personnellement prévenue par mail. L'inscription devient définitive à réception du contrat signé par les deux parties et du paiement intégral des frais de location.

En cas d'intempéries, de décision des autorités, de problème technique majeur, de force majeure ou de raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation sans indemnité.

Tout non-respect des présentes conditions peut entraîner l'exclusion immédiate du stand sans remboursement.